

le canal par un pays horriblement malsain et à travers une chaîne de montagnes ?

Il fut entrepris en 1881 ; on y a englouti près de 1500 millions de francs et 30 mille cadavres d'hommes.

Donc, le 3 mars 1881, était constituée à Paris la *Société universelle du canal interocéanique de Panama*, au capital de 300.000.000, divisé en 600.000 actions de 500 francs.

300 millions pour un projet que les hommes du métier savaient impraticable, il y avait de quoi secouer toute la finance. Elle se précipita sur la proie.

Bientôt, il n'en resta pas un sou, et l'on eut recours aux emprunts, qui, avec les 300 millions d'actions, atteignirent bientôt le chiffre de 1 milliard, 94 millions. Et cette danse du milliard était finie au commencement de 1888.

Et le canal n'était guère plus avancé qu'en 1884.

Il fallait faire faillite ou recommencer la danse du milliard.

Le 8 juin, la compagnie était autorisée par les chambres à contracter un emprunt de 720 millions en valeurs à lots. Le public, mis en méfiance, ne souscrivit que 305 millions qui, ajoutés aux emprunts précédents, forment le total de 1400 millions.

Que sont devenus ces 1400 millions ?

Quelques centaines ont passé sur le chantier de Panama, où les ouvriers comme les ingénieurs les jetaient dans la boue et les gaspillaient en extravagances, en attendant que la fièvre des marais vînt y mettre un terme.

Mais l'orgie principale s'est passée à Paris.

Là s'étaient donné rendez-vous tous les faiseurs, tous les agioteurs.

Politiciens et tripoteurs s'unissaient pour dévorer les 1500 millions donnés par l'épargne française.

Bref, en décembre, 1888, la compagnie était incapable de faire face à ses engagements et le ministre des finances d'alors demanda à la chambre d'autoriser la compagnie à proroger pendant trois mois le paiement de ses dettes. Cette fois, la chambre refusa.

C'était la fin.

M. de Lesseps et les autres administrateurs quittèrent maison, et le tribunal de la Seine en nomma d'autres à la place.

Enfin, le 5 février, 1889, le tribunal civil de la Seine prononçait la dissolution de la société et nommait comme liquidateur M. Brunet, ancien ministre. La *Société universelle du canal interocéanique de Panama* était morte.

Nous assistons aujourd'hui à la décomposition du cadavre.

LE SCANDALE DEACON.

M. Edward Parker Deacon, l'Américain qui fait tant parler de lui en France depuis qu'il a tué M. Emile Abeille dans les circonstances que l'on sait, vient de causer une nouvelle sensation à New-York, en intentant devant la cour suprême de cette ville, présidée par le juge Lawrence, un procès en divorce à sa femme, qui demeure encore en France, comme lui.

La requête introductive d'instance, en date de Paris, du 26 novembre, 1892, vient d'être présentée à la cour suprême par MM. Coudert frères, les avocats bien connus. Dans sa requête, trop longue pour qu'il soit possible de la publier en entier, M. Deacon déclare s'être marié le 29 avril, 1879, et allègue que Mme Deacon "a violé la

fidélité conjugale en 1891 et 1892," dans les localités les plus diverses, notamment en Suisse, en Italie, à Paris, à Marseille et à Cannes. M. Deacon ne cite qu'un seul complice, ou "co-respondent," comme on dit en Amérique, feu M. Abeille, qui aurait pris, suivant les circonstances, les pseudonymes d'Edmond Adam et de Payolle. D'après M. Deacon, les relations illicites entre sa femme et M. Abeille auraient duré deux ans, et les complices se seraient vus dans une foule d'autres endroits que ceux qu'il mentionne. Quoiqu'il ne nomme que M. Abeille, M. Deacon dit avoir la conviction, sinon la certitude, que Mme Deacon a manqué à ses devoirs conjugaux avec d'autres complices, dont il prétend ignorer les noms. En conséquence, M. Deacon demande non-seulement le divorce, conformément aux lois de l'Etat de New-York, mais encore la garde de ses quatre enfants.

Le juge Lawrence a pris acte de la requête et ordonné que les assignations d'usage soient lancées. Mme Deacon, étant en France, comme nous l'avons dit, sera assignée par voie de publication dans les journaux. De plus, copie de l'assignation devra lui être adressée par la poste, à son dernier domicile connu, rue de Grenelle, à Paris. Bien que tous les détails de la cause soient connus de tout le monde depuis longtemps, le procès paraît appelé à faire sensation à New-York. On dit que M. Deacon s'est adressé aux tribunaux de New-York dans le but de prévenir certaines complications que le procès qu'il a déjà intenté devant les tribunaux français ne peut manquer de causer. M. Deacon ne doute pas qu'il n'obtienne le divorce ; mais ce qu'il désire avant tout, c'est la garde de ses enfants.

QUESTION D'ENFANT.

Père, qui passe le plus vite ?

Est-ce la fleur ? Est-ce le vent ?

Est-ce l'étoile qui gravite

Et s'enflamme en sillon mouvant ?

Est-ce la nue, ou la fumée ?

L'hirondelle sifflant dans l'air ?

La fusée en gerbe allumée ?

Est-ce la foudre ? Est-ce l'éclair ?

Le torrent ? L'ardente avalanche ?

Le plomb rapide et meurtrier ?

Le brick gonflant son aile blanche ?

L'homme penché sur l'étrier ?

Le sable arraché de la grève ?

La frêle bulle de savon ?

Le fil de la Vierge ? Le rêve ?

La feuille morte ? Le ballon ?

Mon fils, que l'avenir t'évite

Le savoir doux et douloureux !

Non, ce qui passe le plus vite,

Enfant, ce sont les jours heureux.

VICOMTE DE GÈRES.

Entre amies :

— Enfin ! quel âge avez-vous, ma chère amie ?

— Oh ! ça, voyez-vous, ma chère, c'est le seul secret que j'aie jamais pu garder !